

***Département de la formation
et de la jeunesse***

Rentrée 2006
Rentrée 2006

Document I

**Les principaux projets en cours
au DFJ**

Conférence de presse
22 août 2006

Sommaire

Sommaire	1
Secrétariat général	2
a) SIEF : un nouveau système d'information pour les établissements de formation	2
b) Projets intercantonaux.....	2
Direction générale de l'enseignement obligatoire DGEO	3
a) Introduction de « l'Education à la citoyenneté » à la grille horaire.....	3
b) Conseils d'établissement.....	3
c) La prise en charge socio-éducative dans l'école obligatoire	3
d) Histoire biblique : Nouveaux moyens d'enseignement au CYP1.....	4
e) Epreuves cantonales de référence (ECR).....	4
Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP	5
Généralités	5
a) Assistant-e-s socio-éducatifs/ves (ASE) : formation à plein temps au Gymnase ou en mode dual en entreprise, institution ou école professionnelle.....	5
b) Reconnaissance, au niveau fédéral, de la filière de formation préparant à la maturité professionnelle orientation commerciale	5
Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV).....	5
a) 4'522 nouveaux contrats d'apprentissage, un record	5
b) Avant-projet de nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (nLVFP)	6
c) Réseau cantonal des animateurs pédagogiques (pénibilité)	6
d) Bilan des examens de CFC 2006.....	6
e) Ecole supérieure de la santé (ESSanté) et école de chimie.....	6
Direction des gymnases vaudois (DGVD)	7
a) Croissance des effectifs au Gymnase	7
b) Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), modifications et adaptations	7
c) Rapport de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) « Regards sur le parcours gymnasial des jeunes vaudois-e-s »	7
Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI).....	8
a) Intensification de la collaboration avec les milieux patronaux	8
b) 2005-2006 : un taux d'insertion satisfaisant, mais.....	8
c) ... au-delà des chiffres, de nombreuses situations personnelles douloureuses	8
Direction générale de l'enseignement supérieur DGES	9
a) Haute Ecole pédagogique HEP.....	9
b) Entrée en fonction de la nouvelle direction de l'UNIL	9
c) Regroupement de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion (HEIG) à Yverdon-les-Bains et de l'Ecole cantonale d'arts (ECAL) à Renens	9
d) Promotion de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale et de la Haute Ecole vaudoise aux USA.....	10
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation SESAF	10
a) Enquête TREE sur l'orientation des élèves à la fin de la scolarité obligatoire	10
b) Bourse des places d'apprentissage et hotline	10
Service de protection de la jeunesse SPJ	11
a) Application de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin).....	11
b) Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	11
c) Avant-projet de Loi sur l'aide à la jeunesse.....	11
Service des affaires culturelles SERAC	11
a) Ecole-Musée : transfert de la Direction générale de l'enseignement obligatoire au Service des affaires culturelles	11
b) Chantiers législatifs	12
c) Centenaire du Palais de Rumine.....	12
Liste des abréviations	13

Secrétariat général

Jean-Paul Jubin, Secrétaire général, 021 316 30 04
www.vd.ch/dfj

a) SIEF : un nouveau système d'information pour les établissements de formation

En date du 28 mars 2006, le Grand Conseil a accepté le décret de financement du projet de Système d'information des établissements de formation (SIEF) afin de remplacer par un système intégré les nombreux outils informatiques utilisés au sein des services et des établissements de formation, outils dont le nombre est actuellement supérieur à 200. Tirant profit de tout le potentiel des technologies actuellement disponibles, et principalement des possibilités liées à Internet, le SIEF permettra aux enseignants et aux cadres du système de disposer d'un outil performant pour la gestion de leurs activités et de l'ensemble des processus administratifs. Il permettra notamment d'assurer un meilleur suivi du cursus des élèves, d'améliorer la gestion administrative des enseignant-e-s ainsi que l'accès aux informations et à leur diffusion et d'adapter de façon rapide et économique le système d'information aux nouvelles dispositions légales.

Le déploiement de ce nouvel outil, au sein des services du DFJ, débutera en automne 2006 et se poursuivra jusqu'à fin 2008 selon la planification suivante :

- DFPV : septembre à décembre 2006
- DGEO : mars à avril 2007
- DGVD et OPTI : novembre à décembre 2007
- SESAF : courant 2008.

La mise en œuvre du SIEF sera accompagnée d'actions de formation adaptées aux différents utilisateurs et nécessitera une étroite collaboration entre la direction de projet et les directions des établissements de formation concernés.

Cette nouvelle gestion des informations détenues par une pluralité de collaborateurs sur des outils centralisés garantira la fiabilité et l'exhaustivité des données saisies et favorisera l'échange d'informations au travers d'un système cohérent, structuré et sécurisé.

b) Projets intercantonaux

Conformément aux objectifs fixés en début de législature, le DFJ a accordé une grande importance au renforcement de la collaboration intercantonale en matière de formation. Au courant de l'année scolaire écoulée, parallèlement à l'approbation massive des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation par le peuple suisse le 21 mai 2006, deux projets de grande envergure ont ainsi pu être concrétisés : le 16 février 2006, en tant que présidente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), la cheffe du DFJ a présenté à la presse nationale, avec le président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), deux avant-projets d'accords intercantonaux qui devraient constituer le fondement de la collaboration et de l'harmonisation dans le domaine de l'Ecole obligatoire, garantissant ainsi la qualité et la perméabilité du système d'éducation sur l'ensemble du pays et abolissant tout obstacle à la mobilité.

- Au niveau national, l'avant-projet d'*Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire* (HarmoS) définit de façon unitaire les principales caractéristiques structurelles de la scolarité obligatoire (début de la scolarité, durée des degrés scolaires), identifie les finalités de l'école suisse au niveau de la scolarité obligatoire, désigne les instruments qui permettront d'assurer et de développer la qualité du système d'éducation au niveau national et introduit plus particulièrement des standards nationaux de formation à caractère contraignant en réglant la procédure qui permettra de déterminer ces standards. Parmi les innovations potentielles qui en découlent, on peut relever l'âge du début de la scolarité fixé à 4 ans pour l'ensemble du pays.
- Au niveau romand, l'avant-projet de *Convention scolaire romande* permet, d'une part, de mettre œuvre les tâches que l'accord suisse délègue aux régions linguistiques (notamment, à l'intérieur de chaque région linguistique, l'harmonisation des plans d'études, la coordination des moyens d'enseignement et des tests de référence communs sur la base des standards nationaux de formation) et, d'autre part, d'introduire des domaines de coordination complémentaires : on peut mentionner ici les contenus de la formation de base des enseignants, la formation continue du corps enseignant, ou encore la formation des cadres scolaires.

Les deux avant-projets d'accord, en consultation jusqu'à la fin de l'année 2006, devraient être adoptés par les conférences respectives d'ici l'automne 2007 puis entrer en vigueur environ une année plus tard, après ratification par les cantons.

A plus court terme, des conventions particulières devront faciliter les migrations scolaires au sein de l'Ecole obligatoire et des gymnases (convention romande sur les migrations scolaires, notamment pour élèves sportifs, artistes, ou encore en échanges linguistiques, en vigueur dès la rentrée 2006) ainsi que dans la formation professionnelle (convention suisse qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2007). Par ailleurs, dans la région de la Broye, le DFJ a mis sur pied, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg, un groupe de travail chargé de compléter au niveau de l'Ecole obligatoire la coopération qui s'est déjà concrétisée par la création du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB). Ce groupe de travail devrait présenter prochainement ses premières conclusions aux cheffes des deux départements.

Enfin, des efforts particuliers ont été accomplis pour développer les échanges linguistiques, notamment dans le domaine de l'Ecole obligatoire. Ces échanges, qui constituent un moyen efficace et peu onéreux pour approcher d'autres cultures et améliorer l'apprentissage des langues, sont mis en place annuellement par la plupart des établissements scolaires sous forme d'échanges de classes d'une semaine. Au cours de l'année scolaire 2005-2006, ces échanges ont été complétés par une opération d'envergure avec le canton de Zurich, qui a impliqué quelque 600 élèves d'une trentaine d'établissements des deux cantons. Cette expérience, qui a suscité de très nombreuses réactions positives, sera reconduite au printemps 2007 et devrait être pérennisée. A ces échanges collectifs s'ajoutent des échanges individuels qui ont passé de 251 en 2002 à 417 en 2006 pour les seuls échanges avec l'Allemagne. Il faut y ajouter chaque année une centaine d'échanges individuels avec la Suisse alémanique et le Tessin pour l'Ecole obligatoire ainsi que quelque 120 échanges annuels, au niveau des gymnases, dans le cadre de la maturité bilingue. D'ici la rentrée 2007, des solutions nouvelles devraient être trouvées pour développer encore ces échanges.

Direction générale de l'enseignement obligatoire DGEO

Daniel Christen, Directeur général, 021 316 32 01
www.vd.ch/dgeo

a) Introduction de « l'Education à la citoyenneté » à la grille horaire

Le Grand Conseil a décidé de réintroduire un enseignement de la citoyenneté à l'Ecole obligatoire. Après consultation des milieux professionnels, la cheffe du DFJ, a choisi d'introduire celui-ci de manière progressive : en 8^e à la rentrée 2006, puis en 9^e dès août 2007. Cet enseignement sera dispensé à raison d'une période par semaine dans chacun de ces degrés.

La contribution de la citoyenneté à la formation globale de l'élève permet de l'initier, en tant qu'acteur de la vie sociale et économique et futur citoyen, à l'analyse des problèmes complexes de la société sous les angles civiques, éthiques, culturels, juridiques, économiques et environnementaux. Dans cette perspective l'école représente, à l'échelle de l'élève, un champ d'apprentissage et d'expérimentation de la vie en société et des droits et des devoirs qui y sont attachés. Elle est également le lieu où s'exercent le débat et certaines formes de la démocratie participative.

L'éducation à la citoyenneté se compose notamment des deux axes complémentaires suivants :

- *La dimension politique et juridique*, qui instruit aux droits et aux obligations à l'égard de la collectivité et aux fondements des lois régissant la société. Elle requiert des connaissances concernant le droit, en particulier les textes établissant les droits fondamentaux et les institutions politiques locales, nationales et internationales qui augmenteront la capacité à participer et à exercer des responsabilités à tous les échelons de la vie publique.
- *La dimension économique*, qui permet de comprendre les principaux phénomènes et mécanismes économiques au sein d'une société. Elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la gestion des ressources naturelles, la production, la répartition et la consommation des biens dans une perspective durable, et d'autre part, aux institutions et aux activités destinées à traiter ces opérations ; elle englobe le monde du travail et ses modes d'organisation.

L'étude de la citoyenneté à l'école permet de :

- se doter d'une culture générale politique, juridique et économique qui permette de comprendre le monde dans lequel on vit
- réfléchir aux règles et au fonctionnement de la société du point de vue de ses droits, de ses obligations, de sa vie quotidienne et de ses relations avec les divers acteurs qui la constituent
- développer ses capacités à agir en citoyen critique et autonome, respectueux des autres et de son environnement.

Cette période de citoyenneté remplace et intègre également une partie des contenus de l'enseignement actuellement consacré aux disciplines « économie et droit ». Elle est dotée d'un programme spécifique et de moyens d'enseignement adaptés. Les connaissances et compétences des élèves dans cette discipline feront l'objet d'une évaluation.

b) La prise en charge socio-éducative dans l'Ecole obligatoire

Comment faire face aux problèmes d'incivilités et de violence dans le cadre de l'école ? Le Conseil d'Etat a adopté, à l'intention du Grand Conseil, un rapport traitant de cette importante question. Il y décrit les mesures prises, d'abord au sein de l'école régulière, en vue d'encadrer les élèves et de prévenir les comportements délinquants. Pour les élèves en rupture scolaire, des mesures transitoires seront mises en place pour une durée limitée (comme c'est déjà le cas par exemple à Lausanne et dans la région d'Yverdon), afin de permettre un retour dans l'école régulière en vue de l'obtention d'un certificat de fin d'études. Enfin, lorsque les familles ne sont plus en mesure d'assurer l'encadrement éducatif nécessaire, le placement institutionnel s'impose. La mise en œuvre de ce dispositif sera assurée de façon coordonnée par la DGEO, le SESAF et le SPJ. Ce rapport constitue

la réponse du Gouvernement à plusieurs motions et postulats déposés au cours de ces dernières années sur cette problématique.

c) *Conseils d'établissement*

Les décisions prises par le Grand Conseil, notamment dans le cadre de la réforme EtaCom ainsi que dans celui de la *Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud*, ont profondément modifié les rôles et les responsabilités des acteurs communaux et cantonaux autour de l'Ecole obligatoire. Ces changements rendent aujourd'hui nécessaire l'adaptation des modalités de collaboration des communes entre elles et imposent une évolution profonde du rôle dévolu jusqu'ici aux commissions scolaires.

Après une large consultation auprès des personnes et organisations concernées, le Conseil d'Etat, soucieux de maintenir une relation de proximité entre les différents partenaires de l'Ecole, a décidé de soumettre au Grand Conseil des modifications légales permettant la création de « conseils d'établissement ». Ils succéderont aux commissions scolaires dont le statut ne correspond plus aux changements organisationnels, territoriaux et institutionnels intervenus ces dernières années. Si le Grand Conseil accepte ce projet, les conseils d'établissement pourront remplacer progressivement les commissions scolaires actuelles à partir du 1^{er} janvier 2007.

Véritables lieux d'échanges, de préavis, de consultations et de décisions, les conseils d'établissement regrouperont des représentants des autorités communales, de l'établissement scolaire, des parents, ainsi que des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement. Ancrés dans la vie locale, ils favoriseront la collaboration et la coordination entre les différents partenaires de l'école.

Avant de mettre en place de tels conseils d'établissement, les communes devront avoir adopté des modalités de collaboration intercommunales conformes à la loi sur les communes. Elles devront ainsi se constituer soit en ententes intercommunales, fédérations de communes, agglomérations ou associations de communes afin de développer le lien régional indispensable à la bonne marche de l'Ecole.

d) *Histoire biblique – Cultures religieuses : Nouveaux moyens d'enseignement au CYP 1*

Après le renouvellement complet des moyens d'enseignement du CYP 2, des nouveaux moyens d'enseignement d'histoire biblique – cultures religieuses ont été adoptés pour le CYP 1. Ces ouvrages font partie de la collection « A la découverte des religions ».

Dès la rentrée, les élèves utiliseront le volume 1 de la brochure « Un monde en couleur », alors qu'un guide du maître sera à disposition des enseignant-e-s (également sur le site Internet www.enbiro.ch). La brochure sortant de presse pour cette rentrée met l'accent sur la découverte de récits bibliques et débute en présentant les trois principales religions présentes dans nos contrées (juifs, chrétiens et musulmans). Le second volume de « Un monde en couleur » sortira de presse l'année prochaine.

Les deux volumes des brochures « Au fil du temps » destinées au CYP 2 ont par ailleurs été réédités pour cette rentrée scolaire. Elles comprennent quelques modifications mineures qui tiennent compte des remarques exprimées par les usagers des différents cantons romands lors des années précédentes.

e) *Epreuves cantonales de référence (ECR)*

Au mois de mai 2006, une épreuve commune de lecture a été passée pour la première fois par tous les élèves du canton, à la fin du premier cycle primaire (CYP 1). Les résultats ont démontré que 3% des élèves seulement n'avaient pas réussi à atteindre les objectifs de base prévus à ce niveau.

En mai 2007, ce sont tous les élèves de 8^e degré qui, pour la première fois, passeront une épreuve cantonale commune, en français et en mathématiques. Les épreuves seront identiques pour tous les élèves, quelle que soit la filière suivie. En revanche, elles donneront lieu à un barème différencié pour chaque voie.

Les résultats des épreuves communes, qui se déroulent à la fin de la 2^e, de la 4^e, de la 6^e et de la 8^e année de la scolarité obligatoire, ont notamment pour buts d'évaluer les performances du système scolaire et d'offrir aux enseignants un outil permettant d'ajuster leurs pratiques d'évaluation. Cependant, ces épreuves visent également à déterminer dans quelle mesure les élèves parviennent à atteindre les objectifs fixés dans le plan d'études et à identifier les forces et les faiblesses de chacun, de manière à pouvoir remédier aux insuffisances avant la fin de la scolarité. Elles pourront ainsi donner des indications utiles sur les compétences acquises dans les disciplines évaluées, notamment par les élèves de 8^e degré, aux partenaires de l'Ecole qui ne devraient de ce fait plus recourir aux divers tests actuellement utilisés.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Jean-Pierre Rochat, Directeur général, 021 316 63 06
www.vd.ch/dgep

Généralités

a) Assistant-e-s socio-éducatifs/ves (ASE) : formation à plein temps au Gymnase ou en mode dual en entreprise, institution ou école professionnelle

L'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif/ve débute cette année dans le système de formation en mode dual, alors qu'il se poursuit en école à plein temps dans les gymnases après une année de tronc commun avec les autres élèves des classes de culture générale et de commerce. Cet apprentissage, le premier dans le domaine social, permettra à ces futur-e-s professionnel-le-s de travailler dans les institutions sociales en accompagnant, soutenant et assistant des personnes de tout âge dans leur vie quotidienne.

Au niveau de **l'apprentissage en mode dual en entreprise**, cette formation rencontre un succès réjouissant puisque, à ce jour, plus de 150 contrats d'apprentissage ont été signés, soit dans une institution de la petite enfance (la majorité des contrats), soit dans une institution pour personnes âgées ou encore dans le domaine du handicap. Deux écoles professionnelles assureront les cours professionnels et de culture générale : le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) à Yverdon, et le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) à Morges.

Pour ce qui est de la **formation à plein temps au Gymnase**, une nouvelle filière de maturité professionnelle (orientation santé-social) a été ouverte dans le cadre de l'École de diplôme. Près de 90 élèves ont choisi cette nouvelle option, ouverte dans quatre gymnases vaudois (Bugnon, Chamblandes, Morges et Yverdon). Elle permet non seulement d'obtenir une maturité professionnelle, mais également, tout comme pour la formation en mode dual, un CFC.

b) Reconnaissance, au niveau fédéral, de la filière de formation préparant à la maturité professionnelle orientation commerciale

La filière de formation préparant à la maturité professionnelle, orientation commerciale, proposée par le Centre d'enseignement professionnel de Vevey, a été reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Cette reconnaissance, dont la demande avait été déposée le 23 février 2004, est applicable avec effet rétroactif aux certificats délivrés à partir de 2005.

De même que la formation professionnelle, la filière commerciale de l'école de diplôme (école de culture générale / école de commerce) a obtenu la reconnaissance de son plan d'études par la Commission fédérale de maturité professionnelle (CFMP).

Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)

DFPV, Alain Garnier, Directeur général adjoint, 021 316 63 20
www.dfj.vd.ch/dgep/dfpv/

a) 4'522 nouveaux contrats d'apprentissage, un record

La promotion de l'apprentissage et des filières de formation professionnelle auprès de l'ensemble des partenaires intéressés est une tâche permanente de la DFPV. Comme chaque année, les effectifs exacts de la rentrée seront consolidés au début du mois de septembre (de nouveaux contrats d'apprentissage sont encore signés presque jusqu'à la fin de l'année). Les chiffres ci-dessous* offrent cependant un aperçu comparatif des nouveaux contrats signés à la mi-août au cours de ces dernières années :

- 31 juillet 2003 : 3'400 nouveaux contrats
- 31 juillet 2004 : 3'725 nouveaux contrats
- 10 août 2005 : 4'114 nouveaux contrats
- 15 août 2006 : 4'522 nouveaux contrats

Les chiffres provisoires sur le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage dont nous disposons à la mi-août depuis quatre ans montrent une évolution positive pour le canton de Vaud, avec une augmentation du nombre de contrats supérieur à celui des élèves qui quittent l'École obligatoire. Il s'agit certes encore de chiffres provisoires, mais ils constituent un signal positif résultant des efforts conjoints des responsables de la formation professionnelle et des employeurs du canton. Cette augmentation du nombre de contrats permet au canton de Vaud d'afficher un des meilleurs taux de croissance de Suisse.

Il convient de rappeler ici l'opération de démarchage subventionnée (1.8 mio) par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Une demi-douzaine de démarcheurs sillonnent le canton depuis mars 2006 pour visiter les entreprises non formatrices et les inciter à ouvrir des places d'apprentissage. A ce jour,

* groupe de travail « prévision » de la DFPV

quelque 200 nouvelles places d'apprentissage ont ainsi été créées. Cette opération de grande envergure se poursuivra jusqu'à fin 2007.

b) Avant-projet de nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (nLVFPr)

Les travaux d'élaboration de la nouvelle *Loi vaudoise sur la formation professionnelle* ont fait l'objet d'un rapport explicatif contenant les principales options de réforme à opérer dans ce secteur. Ces travaux ont été conduits par la DGEP de septembre 2005 à juin 2006, en étroite collaboration avec les représentant-e-s des partenaires de la formation professionnelle (associations professionnelles, syndicats, directeurs/trices d'école, représentant-e-s des enseignant-e-s, représentant-e-s des préfets, apprenti-e-s). Le 6 juillet dernier, les cheffes du Département de la formation et la jeunesse et du Département de l'économie se sont prononcées sur les solutions de réforme présentées dans ce rapport. L'avant-projet de loi avec exposé des motifs est désormais en cours de rédaction. Le Conseil d'Etat le soumettra à la consultation publique dès la fin 2006, puis au législateur dans le courant de l'automne 2007. L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour le 1^{er} août 2008.

Résumé des principales étapes :

- rédaction juridique : août à octobre 2006
- autorisation de mise en consultation de l'avant-projet par le Conseil d'Etat : novembre 2006
- consultation publique : décembre 2006 à février 2007
- dépouillement et correction : mars à avril 2007
- décision du Conseil d'Etat sur le projet de loi : juin 2007
- Grand Conseil : septembre à décembre 2007.

c) Réseau cantonal des animateurs pédagogiques (pénibilité)

Dans le cadre des mesures prises dès 2001 dans les écoles professionnelles pour lutter contre la pénibilité du métier d'enseignant-e, le DFJ a encouragé la mise en place d'un réseau cantonal d'animateurs pédagogiques, constitué de maître-sse-s professionnel-le-s chargé-e-s de soutenir et de conseiller leurs collègues éprouvant des difficultés avec leurs élèves.

d) Bilan des examens de CFC 2006

Plus de 3'800 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens de fin d'apprentissage (EFA) de la session de mai-juin 2006 (sans les art. 41/32, les répétant-e-s et les hors cantons). 3'163 CFC ont été délivrés, ce qui représente un taux de réussite de 82.1%, identique à celui de 2005.

Le taux d'échec global évolue quant à lui de manière très différente selon les deux grands groupes de professions « artisanales / techniques » d'une part, et « commerciales » d'autre part. Dans le premier groupe le taux d'échec a baissé, passant de 19.1% en 2005 à 17.6% en 2006. Dans le second groupe, il a augmenté en passant de 15.7% à 18.3%.

Dans certaines professions artisanales et techniques, on observe depuis plusieurs dizaines d'années des taux d'échec particulièrement élevés, notamment lorsqu'il y a peu d'apprenti-e-s par volée. La session 2006 a été marquée par 54% d'échecs au CFC de photographe, 75% chez les esthéticiennes et 53% chez les constructeurs métalliques. Chaque année, des mesures appropriées sont prises pour apporter des solutions à ces cas difficiles. C'est ainsi que le taux d'échec des mécaniciens d'automobiles lourds, qui était de 56% en 2005, a été ramené à 14% en 2006. Il convient de souligner ici que les commissions d'examen de fin d'apprentissage sont composées en grande majorité de professionnel-le-s issu-e-s des associations patronales et qu'elles sont souveraines en matière d'évaluation.

e) Ecole supérieure de la santé (ESSanté) et école de chimie

L'évolution des besoins de formation professionnelle liée au développement des sciences du vivant a été évaluée à 200 à 300 nouveaux laborantin-e-s en biologie et à 300 à 400 laborantin(e)s en chimie d'ici la fin de la décennie. Pour faire face à cette demande le Conseil d'Etat a entrepris différentes mesures, dont l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ESSanté en la réorganisant, notamment par le regroupement des formations CFC de laborantin-e-s.

Le Conseil d'Etat a saisi l'opportunité d'assainir l'ancienne Ecole de chimie en proposant au Grand Conseil la rénovation de ce bâtiment d'une part et d'y installer, d'autre part, la nouvelle Ecole supérieure de la santé (ESSanté) dès la rentrée d'août 2006.

Direction des gymnases vaudois (DGVD)

DGVD, Séverin Bez, Directeur général adjoint, 021 316 34 29
www.dfj.vd.ch/dgep/dgvd

a) Croissance des effectifs au Gymnase

L'année scolaire 2006-2007 est marquée par une importante augmentation des effectifs des gymnasiennes et gymnasiens vaudois. 9'307 gymnasiens-ne-s (sans compter les 500 élèves en formations complémentaires), répartis dans 404 classes, sont attendus le 28 août 2006, soit une augmentation de près de 500 gymnasiens-ne-s par rapport à la rentrée 2005-2006. Des efforts importants ont été consentis pour permettre d'abaisser le nombre d'élèves par classe. Lors de la dernière rentrée scolaire en effet, les effectifs moyens en 1^{ère} année de l'Ecole de diplôme étaient de 25.4 élèves et, en Ecole de maturité, de 24.2. Pour cette rentrée, ces taux sont respectivement de 21.4 et 23.8.

L'importante augmentation des effectifs des gymnasiens-ne-s nécessite l'ouverture de 15 classes supplémentaires dans les gymnases lausannois, et, dans le canton, de 4 au Gymnase de Burier, 1 à Morges, 2 à Nyon. Par ailleurs, le site de Sévelin du Gymnase lausannois du Bugnon sera à pleine capacité dès cette rentrée scolaire avec 20 classes, soit 6 de plus qu'en 2005-2006. Le Gymnase lausannois de Beaulieu accueillera quant à lui 45 classes, puisqu'une partie des locaux de Fréminet, libérés par la HEIG en juillet 2006, pourront déjà être exploités en 2006-2007, suite aux premières transformations effectuées durant l'été. Dès la rentrée 2007-2008, une fois les travaux de transformation achevés (salles de sciences – salles spéciales), la capacité du bâtiment de Fréminet sera pleinement exploitée.

Vu les nouvelles disponibilités en locaux des deux gymnases lausannois du Bugnon et de Beaulieu, en regard de la saturation des gymnases périphériques ainsi que de l'application de la mesure DEFI ne permettant pas - sauf exceptions motivées - l'ouverture de cours ou d'options à moins de 10 élèves, la rentrée scolaire 2006-2007 est marquée par un déplacement d'élèves dans le canton, plus marqué que d'habitude : l'équivalent d'une classe déplacée de Nyon à Morges, une de Morges à Lausanne et environ trois de Burier à Lausanne. Ce faisant, le DFJ utilise de manière optimale les locaux existants ainsi que les moyens financiers alloués à l'enseignement gymnasial.

Il relève néanmoins que les augmentations d'effectif prévues principalement dans l'ouest vaudois pour 2007 et 2008 nécessiteront des investissements. Les Gymnases de Morges et de Nyon voient leurs besoins en nouveaux locaux atteindre un équivalent de 24 salles de classes. Des mesures seront proposées au Conseil d'Etat cet automne afin de remédier à cette situation.

Le Gymnase intercantonal de la Broye, qui vit sa deuxième rentrée, accueillera quant à lui, environ 260 gymnasiennes et gymnasiens vaudois sur un total de 550.

b) Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), modifications et adaptations

Le Conseil d'Etat a autorisé le DFJ à mettre en consultation, jusqu'au 30 septembre 2006, un avant-projet de révision partielle de la LESS. Dès 2008, les titres délivrés par l'actuelle Ecole de diplôme ne seront en effet plus reconnus au niveau suisse et le canton de Vaud, comme tous les autres cantons suisses, se voit contraint de transformer l'Ecole de diplôme en Ecole de culture générale / Ecole de commerce.

De plus, l'avant-projet de nouvelle loi sur la HEP - mis en consultation selon le même calendrier - qui modifie considérablement les débouchés de l'actuelle option socio-pédagogique ainsi que les nouvelles filières de formation attribuées aux gymnases (passerelle Dubs et option socio-éducative menant au CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ainsi qu'à la maturité professionnelle santé-social) nécessite une adaptation de l'actuelle LESS. Le passage au Grand Conseil est agendé pour février 2007, pour une entrée en vigueur au 1er août 2007.

c) Rapport de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP)

« Regards sur le parcours gymnasial des jeunes vaudois-e-s »

Suite à une augmentation du taux des échecs au gymnase en 2003-2004, le DFJ a mandaté l'URSP pour une étude scientifique afin de mieux comprendre ce phénomène et, cas échéant, lui donner des instruments de réflexion pour orienter les efforts et préciser les objectifs à atteindre. Un important travail de recherche a été réalisé en 2005-2006 en utilisant les données de l'étude fédérale EVAMAR I qui portait sur l'adéquation des options proposées aux intérêts des élèves et l'incidence de ces profils de formation sur la suite des études.

L'étude publiée en juin 2006 se compose de quatre parties : la première décrit quelques facteurs permettant de cerner la population des gymnasiennes et gymnasiens, la deuxième est consacrée à l'analyse des réussites et des échecs des élèves, la troisième traite de l'attitude des élèves sur la base des résultats récoltés lors de l'enquête EVAMAR I et la dernière dessine quelques pistes susceptibles d'apporter une réponse à certains des problèmes relevés.

Le DFJ va étudier ce rapport avec la Conférence des directeurs des gymnases vaudois durant le premier semestre de l'année scolaire 2006-2007. Il est toutefois quelque peu rassuré par le fait que le taux d'échecs se soit globalement stabilisé depuis l'année scolaire 2004-2005.

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI)

*OPTI, Philippe Martinet, responsable de l'office, 021 316 31 68
www.opti.edu-vd.ch*

a) Intensification de la collaboration avec les milieux patronaux

A l'occasion de sa deuxième année d'existence, l'OPTI a continué d'intensifier son partenariat avec les entreprises formatrices, ainsi que les actions en liaison avec l'orientation professionnelle.

17'890 journées de stages ont été répertoriées (en 2005-2006) pour les 1'145 élèves, alors qu'il y en avait eu 15'818 en 2004-2005 (pour 1'091 élèves).

Il est à souligner que les hôpitaux (CHUV, Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique S.A. GHOL) ont proposé de nombreuses places de stage, ainsi que l'entreprise COOP (103 stages ayant abouti à 18 contrats d'apprentissage), outre les partenariats traditionnels avec l'industrie des machines, Gastro-Vaud pour les métiers de la bouche ou la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) pour les métiers du bâtiment.

b) 2005-2006 : un taux d'insertion satisfaisant, mais...

Au total, l'OPTI a accueilli 1'145 élèves plus les 80 stagiaires du COFOP-CHARTEM pour tout ou partie de l'année (+ 54 par rapport à 2004-2005).

Fait marquant : 363 élèves n'ont pas achevé le programme de l'année, contre 252 l'année précédente ; toutefois, les 2/3 d'entre eux sont partis avec une place de formation en poche. 37 ont été exclus (contre 25 l'an dernier).

Parmi celles et ceux qui ont achevé l'année scolaire, environ 75% ont quitté l'OPTI avec une solution, contre 84.7% l'an dernier : une baisse significative qui reflète les difficultés croissantes des jeunes dans la transition école – formation professionnelle.

Ces difficultés ont aussi été observées lors de la remise des certificats de l'OPTI, le taux de réussite demeurant de 67%, comme l'année précédente.

c) ... au-delà des chiffres, de nombreuses situations personnelles douloureuses

Malgré les efforts de renouveau de la pédagogie consentis par le corps enseignant, un travail en équipe plus intense, ainsi que des actions conjointes avec les conseillers en orientation dans le domaine de l'orientation et de l'aide à l'insertion professionnelle, l'OPTI s'est heurté à plusieurs types d'écueils :

- des élèves non demandeurs, sans motivation ni « ressort existentiel », psychologiquement très fragiles
- des familles désemparées et n'obtenant plus de leur enfant un minimum de travail et de comportements adéquats
- des situations sociales, administratives ou psychiques parfois inextricables
- des adolescents ne disposant pas de bases scolaires suffisantes pour qu'une année suffise à les préparer aux exigences des apprentissages
- une attitude passive et « consumériste » face à l'institution scolaire, l'élève quittant l'OPTI dès qu'une place de CFC était trouvée ou simplement en raison du travail exigé
- des élèves au contraire motivés mais se retrouvant dans une classe perturbée par d'autres élèves moins bien disposés.

Cette réalité est l'occasion de relever le mérite des équipes éducatives d'être parvenues à gérer ces situations avec un minimum d'incidents violents et un maximum d'élèves reconnaissants.

Grâce à la bonne conjoncture économique, à la mobilisation de tous les acteurs publics et privés pour créer des places de formation et en raison du succès des classes de Raccordement de la DGEO, le nombre de candidatures à l'OPTI n'a (selon l'état au 15 août) pas suivi la courbe démographique : 1'126 élèves (1'124 à la même date en 2005). On retrouve également une répartition assez stable avec environ : 28% d'élèves issus de VSG, 53% de VSO, 9% de pédagogie compensatoire et 10% ne venant pas de l'Ecole obligatoire. La demande fluctue sensiblement selon les régions, avec par exemple une croissance dans la région Nord-Broye.

Dans tous les cas, comme décidé par le Grand Conseil, un bilan après 3 années scolaires sera tiré à son intention à fin 2007. Les premiers éléments figureront cet automne déjà dans le cadre de l'avant-projet *d'Exposé des motifs et projet de loi cantonale sur la formation professionnelle*.

Direction générale de l'enseignement supérieur DGES

*Christian Pilloud, Directeur général, 021 316 35 01
www.vd.ch/dges*

a) Haute Ecole pédagogique HEP

Donnant suite au décret du Grand Conseil du 5 juillet 2005 fixant un délai au 31 décembre 2006 pour la présentation d'un nouveau projet de *Loi sur la Haute Ecole pédagogique*, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 juin 2006, a autorisé le DFJ à mettre en consultation un avant-projet de loi et a fixé le délai de réponse au 30 septembre 2006.

Afin de tenir compte de la pluralité des positions exprimées lors des Assises sur la formation des enseignants du 28 janvier 2006, l'avant-projet présente deux variantes de cursus pour la formation conduisant au diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire. Les résultats de la consultation permettront de cerner plus exactement le modèle qui sera soumis au Grand Conseil à la fin de l'année.

Parmi les principaux éléments de l'avant-projet de loi figurent :

- le maintien d'une Haute Ecole pédagogique à l'identité d'institution de niveau tertiaire renforcée, capable de jouer un rôle majeur dans le domaine de la formation des enseignants
- le renforcement des exigences d'accès, les futurs étudiants HEP devant être à même de suivre les cours ordinaires de l'UNIL et de l'EPFL
- la revalorisation de la formation d'enseignant-e des degrés préscolaire et primaire
- le développement des passerelles et de la mobilité, tant au niveau de la formation que de la profession, afin d'éviter les cursus et les métiers captifs
- le renforcement de la collaboration avec les Hautes Ecoles, en particulier l'UNIL et l'EPFL, au moyen d'une commission interinstitutionnelle
- le renforcement de la coordination et de la recherche avec celle menée au sein des autres Hautes Ecoles.

Dans le cadre de la consultation, les personnes ou organismes qui souhaitent pouvoir être entendus peuvent en formuler la demande auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) jusqu'au 31 août 2006.

b) Entrée en fonction de la nouvelle direction de l'UNIL

Conformément aux dispositions la *Loi sur l'Université de Lausanne* (LUL) du 6 juillet 2004, une nouvelle direction de l'Université a été instituée, qui remplacera l'actuel Rectorat et entrera en fonctions le 1^{er} septembre 2006. Outre le nouveau recteur, M. Dominique Arlettaz, la direction comporte quatre membres, dont deux académiques et deux administratifs. Cette mise en place marque l'aboutissement de la réforme des organes de l'Université et consacre le nouveau mode de gouvernance de l'institution.

L'une des premières tâches de la direction sera d'élaborer le plan stratégique prévu par la loi, entre le Conseil d'Etat et l'Université, plan qui sera soumis à l'adoption du Grand Conseil au début de la prochaine législature.

c) Regroupement de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion (HEIG) à Yverdon-les-Bains et de l'Ecole cantonal d'arts (ECAL) à Renens

Le Canton de Vaud a opté pour le choix de créer des Hautes Ecoles de tailles significatives. La HEIG-VD (EIVD + HEG-VD) regroupée à Yverdon-les-Bains est la seconde des plus grandes Hautes Ecoles HES de Suisse. Plus de 1'500 jeunes y suivent des cours, dont un nombre croissant de nouveaux étudiants. Dès l'automne 2006, toutes les activités de la HEIG-VD seront regroupées à Yverdon-les-Bains. Ceci correspond à la création d'un « campus » dans la cité thermale, puisqu'il ne s'agit pas uniquement de bâtiments d'étude, mais également d'une vie estudiantine qui naît en bonne intelligence avec les autorités locales.

Ce regroupement coïncide avec l'implantation de la filière ingénieur de gestion à la HEIG-VD. Une telle filière, qui fait le pont entre les activités des ingénieurs et celles des économistes, existe déjà avec succès notamment en Suisse allemande, en Allemagne, et en Belgique. Ce sera l'occasion de resserrer les liens avec la HEC de l'Université de Lausanne qui est partie prenante de cette ouverture.

Il convient de relever que la HEIG-VD a obtenu, en 2006, le "Swiss Technology Award", le prix de la meilleure recherche appliquée du pays, prix ouvert notamment à toutes les écoles de rang universitaire du pays.

Les locaux libérés à Lausanne permettent quant à eux d'absorber l'augmentation du nombre de gymnasiens et d'apprentis, sans devoir construire de nouveaux bâtiments.

L'ECAL, pour sa part, est sise depuis 1988 sur deux sites distants de douze kilomètres (à Lausanne et à Bussigny). En dix ans, elle est passée de 145 étudiants et étudiantes à plus de 340, tout en dispensant également des modules de formation pour quelque 600 jeunes de la HEP et de l'EPFL. Pour faire face à l'augmentation des effectifs et mener à bien sa mission de Haute École d'art et de design (HES-SO), de nouvelles dispositions ont dû être envisagées.

C'est à la fin de l'année 2002 que l'opportunité d'un regroupement de l'ensemble de l'ECAL sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens a été envisagée. Le Conseil d'Etat avait alors désigné un comité de pilotage,

composé de la cheffe du DFJ et du chef du DFIN, dont la conclusion était que cette opportunité représentait la solution la mieux appropriée pour l'ECAL et la plus avantageuse financièrement, la rénovation de l'immeuble étant prise en charge par le propriétaire. De cette manière, seuls les frais engendrés par le déménagement et l'équipement des nouvelles surfaces seraient à la charge de l'Etat. Le permis de construire ayant été délivré, les travaux peuvent se dérouler normalement et l'ECAL pourra effectuer comme prévu sa rentrée 2007-2008 dans ses nouveaux locaux.

d) *Promotion de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale et de la Haute Ecole vaudoise aux Etats-Unis*

Du 1^{er} septembre au 30 novembre 2006, Michel Rochat, directeur de la *Haute Ecole vaudoise* (HEV) séjournera auprès du consulat scientifique *Swissnex* de San Francisco. Il y assurera la promotion de la HES-SO.

Au programme, des conférences, de nombreuses visites d'Universités, de centres de recherches et d'entreprises et, point fort de ce séjour, l'organisation de quatre événements scientifiques d'une durée d'une semaine chacun. Ces événements associent des professeurs de la HEV et de la HES-SO avec des entreprises suisses et américaines et ils font l'objet de visites et d'échanges ciblés sur des projets de recherche phares de la HES-SO. Ils se dérouleront dans plusieurs Etats et se clôtureront tous par une conférence au *Swissnex* de San Francisco.

Cette visite, une première, permettra à la HEV et à la HES-SO de nouer de nouveaux contacts, de développer des collaborations et de favoriser la mobilité des étudiants et des professeurs. Elle concourra à affirmer nos Hautes Ecoles dans le futur paysage universitaire suisse.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation SESAP

Serge Loutan, Chef de service, 021 316 54 49
www.vd.ch/sesaf

a) *Enquête TREE sur l'orientation des élèves à la fin de la scolarité obligatoire*

Tous les trois ans depuis 1978, puis tous les cinq ans depuis 2000, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), conduit une enquête sur le choix des élèves en fin de scolarité et en transition. Ainsi, en fin d'année scolaire 2004-2005, l'ensemble des élèves des trois voies de la scolarité obligatoire, ainsi que les élèves intégrés dans les mesures de transition (OPTI, CHARTEM, BIO-SeMo) et ceux de l'enseignement spécialisé, ont été soumis à cette enquête.

Les résultats, exploités par le SCRIS, font l'objet d'un rapport joint au présent dossier de presse. Le choix des jeunes interrogés en 2005 se porte pour 44,5% sur les études, alors que 28,9% d'entre eux choisissent la voie de la formation professionnelle. 16,9% sont intégrés dans une structure de transition, 0,9% optent pour une formation privée, non qualifiante, ou un travail sans formation, et 8,6% sont en solution d'attente.

b) *Bourse des places d'apprentissage et hotline*

Pour la troisième fois, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ouvrira une *hotline* afin de mettre à disposition les places d'apprentissage encore non pourvues de la « bourse des places d'apprentissage ». Cette ligne téléphonique sera ouverte du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre, de 10h à 16h, au 021 316 11 66.

En date du 11 août, et avant vérification auprès des entreprises, il restait 329 places disponibles, dans la plupart des professions. Les métiers encore disponibles étaient notamment les ferblantiers avec 21 places, les monteurs-électriciens 25 (le maximum encore offert pour une profession), 21 places de spécialiste en restauration (anciennement sommelier), 23 places d'employé de commerce et 18 places de gestionnaire du commerce de détail.

Par le biais d'annonces, via les associations professionnelles notamment, l'OCOSP donne également la possibilité aux entreprises d'annoncer de nouvelles places.

Service de protection de la jeunesse SPJ

*Philippe Lavanchy, Chef de service, 021 316 53 46
www.vd.ch/spj*

a) Application de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin)

En 2005, le SPJ a suivi 4'994 situations de protection des mineurs dont 1'271 nouvelles. Par rapport à 2004, l'augmentation 2005 est de 13,6 %, une croissance malheureusement confirmée à mi-2006.

b) Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

La *Loi sur l'accueil de jour des enfants* a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2006, et proposée comme contre-projet à l'initiative socialiste. Cette dernière ayant été retirée, le Conseil d'Etat a publié la LAJE le 11 juillet dernier. Aucun référendum n'étant intervenu, le Conseil d'Etat va pouvoir fixer son entrée en vigueur, prévue en deux temps : au 1^{er} septembre 2006 le volet institutionnel et au 1^{er} janvier 2007 le dispositif financier en particulier pour l'alimentation du budget de la *Fondation pour l'accueil de jour*.

Conformément à l'article 63 de la *Constitution vaudoise* et à la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans son programme de législature, il s'agit de développer l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants. Dès lors, la mise en œuvre de la LAJE pour le volet parascolaire (accueil des écoliers avant l'école, à midi, après l'école) doit être liée à la réflexion sur l'horaire continu, projet sur lequel les conseils d'établissements scolaires auront à se prononcer.

c) Avant-projet de Loi sur l'aide à la jeunesse

Il s'agit du troisième volet législatif après la LProMin et la LAJE. Il s'appuie principalement sur les articles 62 « jeunesse » et 85 « formation civique et commission de jeunes » de la *Constitution vaudoise*, qui donnent pour tâches à l'Etat de tenir compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives d'une part, de même qu'en préparant les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique, en favorisant diverses formes d'expériences participatives, et en créant une commission de jeunes d'autre part.

La *Loi sur l'aide à la jeunesse* devra ainsi traiter du soutien aux associations et mouvements de jeunesse et, plus généralement, aux projets que des groupes de jeunes souhaitent développer. Cela permettra également d'instituer un lien avec la *Conférence intercantonale des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse* créée par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Service des affaires culturelles SERAC

*Brigitte Waridel, Cheffe du service, 021 316 07 46
www.vd.ch/serac*

a) Ecole-Musée : transfert de la Direction générale de l'enseignement obligatoire au Service des affaires culturelles

La structure Ecole-Musée a été créée en 1991, afin d'intensifier les relations avec les 82 musées vaudois. Plus de cent dossiers pédagogiques ont ainsi vu le jour en quinze ans. Rattachée depuis septembre 2005 au Service des affaires culturelles (SERAC), la tâche de la structure Ecole-Musée s'est poursuivie par le développement d'un site Internet, www.ecole-musee.vd.ch, qui fournit de nombreuses informations à l'attention des enseignants.

Les dossiers pédagogiques ont, quant à eux, fait peau neuve et adopté une structure tripartite :

- I) introduction générale à l'exposition, outils de sensibilisation liés à la problématique de l'exposition et exploitables en classe
- II) explication de l'exposition, le plan de celle-ci, des fiches pour les élèves
- III) pistes supplémentaires et ressources sur le sujet (bibliographie, Webographie, filmographie, etc.)

Ces outils « prêts à l'emploi » s'intègrent au *Plan d'études vaudois* et permettent d'aborder la matière des cours d'un point de vue différent, tout en familiarisant les élèves à la diversité et à la richesse des institutions muséales vaudoises. Rédigés par des connaisseurs des thématiques traitées, ils sont validés par l'institution étudiée et le formateur spécialisé de la HEP, puis testés par des classes avant d'être mis en circulation.

Au rythme de douze dossiers par année, ces documents existent en version papier (mis à disposition gratuitement, pour les enseignants, dans les musées concernés) et en version électronique téléchargeable sur le site Internet.

Aux dossiers déjà disponibles consacrés à : l'eau (Musée du Léman, Nyon), les jeux et les mathématiques (Musée suisse du Jeu, La Tour-de-Peilz), la naissance (Fondation Claude Verdan, Lausanne), la flore urbaine (Musée et jardins botaniques cantonaux, Lausanne), la Collection de l'Art Brut (Lausanne), Georg Baselitz (Fondation de l'Hermitage, Lausanne) s'ajouteront prochainement des dossiers sur : le Musée d'Yverdon et de sa

région, le Musée cantonal d'Archéologie et d'Histoire, le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Palais de Rumine, la Maison du Blé et du Pain, le Château de La Sarraz et le Musée cantonal de Géologie.

b) Chantiers législatifs

La *Loi sur les activités culturelles* de septembre 1978 est en cours de révision et débouchera sur deux lois : l'une sera exclusivement consacrée au patrimoine mobilier culturel et naturel, dont s'occupent les musées cantonaux, mais aussi de nombreux musées communaux et des musées privés ; cette loi sera ainsi complémentaire de l'actuelle *Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites* (LPNMS), qui traite du patrimoine immobilier et de la nature. L'autre nouvelle loi sera exclusivement consacrée à la promotion de la culture. Elle définira notamment les missions de l'Etat en matière de soutien aux activités ou aux institutions culturelles, en matière également de soutien à la sensibilisation à la culture.

L'enseignement professionnel de la musique est réglementé dans le cadre des Hautes Ecoles. En revanche, l'enseignement non professionnel de la musique, qui concerne environ 15'000 jeunes vaudois, ne bénéficie toujours d'aucun fondement légal. Un avant-projet de loi est en cours d'élaboration. Ce nouveau texte, qui permettra une harmonisation des frais d'écologie, des conditions des enseignants et de la répartition des frais entre Etat, communes et écolages, contribuera ainsi à réduire les inégalités et à harmoniser les pratiques.

c) Centenaire du Palais de Rumine

Le Palais de Rumine a été inauguré le 3 novembre 1906. Son centenaire, qui sera célébré le dimanche 5 novembre 2006, donnera lieu à une grande fête, accompagnée d'expositions, d'une foire aux livres, d'animations, ainsi que de publications. Chaque institution résidant au Palais prend part à la mise sur pied d'un projet : exposition, CD, livres, signalétique, base de données... Cet événement est organisé conjointement par la Bibliothèque cantonale et universitaire, le Musée d'Archéologie et d'Histoire, le Musée monétaire, le Musée des Beaux-Arts, le Musée de Géologie, et le Musée de Zoologie, sous la supervision du Service des affaires culturelles.

Liste des abréviations

AHES	Accord sur les Hautes Ecoles spécialisées
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire du SERAC
BIO	Permanence bilan – information – orientation du Service de l'emploi (Vaud)
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CEMEF	Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (Morges)
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFMP	Commission fédérale de la maturité professionnelle
CHARTEM	Centre horizon d'activités et de relais-transition Ecole-métiers de l'OPTI
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIN	Cycle initial (1 à 2 années non obligatoires d'école enfantine vaudoise)
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelles de l'OPTI
CPNV	Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois
CUS	Conférence universitaire suisse
CYP 1	Premier cycle primaire (2 degrés d'école obligatoire vaudoise)
CYP 2	Deuxième cycle primaire (2 degrés d'école obligatoire vaudoise)
CYT	Cycle de transition (degrés 5 et 6 secondaires d'école obligatoire vaudoise)
DAU	Direction des affaires universitaires de la DGES
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse (Vaud)
DFPV	Direction de la formation professionnelle vaudoise de la DGEP
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire du DFJ
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire du DFJ
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur du DFJ
DGVD	Direction des gymnases vaudois de la DGEP
DHEV	Direction de la Haute Ecole vaudoise de la DGES
ECAL	Ecole cantonale d'art de Lausanne – Haute Ecole d'art et de design (HES-SO)
ECR	Epreuves cantonales de référence dans l'école obligatoire vaudoise
EDD	Ecole de degré diplôme des gymnases vaudois de la DGVD
EDS	Ecole de diplôme du soir pour adultes de la DGVD
EFA	Examens de fin d'apprentissage
EHL	Ecole hôtelière de Lausanne
EIC	Ecole d'ingénieurs de Changins, Nyon
EIVD	Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud [maintenant: HEIG-VD]
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret (Vaud)
ENBIRO	Enseignement biblique et interreligieux romand
ESSanté	Ecole supérieure de la santé (Lausanne)
EtaCom	Etat – Communes [projet cantonal vaudois de répartition des tâches entre l'Etat et les communes]
EVAMAR I	Evaluation de la réforme de la maturité, phase I
FP	Formation pratique HES-SO
FVE	Fédération vaudoise des entrepreneurs
GHOL	Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique S.A.
GYB	Gymnase intercantonal de la Broye
HarmoS	Harmonisierung der obligatorischen Schule / projet suisse d'harmonisation de la scolarité obligatoire
HEC	Ecole des hautes études commerciales (Lausanne)
HEG-VD	Haute Ecole de gestion du canton de Vaud [maintenant : HEIG-VD]
HEIG-VD	Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HEM	Haute Ecole de musique (Vaud)
HEP-VD	Haute Ecole pédagogique du canton de Vaud

HES	Hautes Ecoles spécialisées
HES-S2	Haute Ecole romande spécialisée des domaines de la santé et du social
HES-SO	Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale
HETSR	Haute Ecole de théâtre de la Suisse romande
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique / Swiss Graduate School of Public Administration
LAE	Loi sur l'aide aux études
LAJE	Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LESS	Loi vaudoise sur l'enseignement secondaire supérieur
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
LHEP	Loi sur la Haute Ecole pédagogique du canton de Vaud
LPNMS	Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites
LProMin	Loi vaudoise sur la protection des mineurs
LS	Loi scolaire vaudoise
LUL	Loi sur l'Université de Lausanne
LVFPPr	Loi vaudoise sur la formation professionnelle
MPC	Maturité professionnelle commerciale vaudoise
MSSP	Maturité spécialisée sociopédagogique vaudoise
NFCB	Nouveau règlement de formation des apprentissages d'employés de commerce
OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage du SESAF
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle du SESAF
ODES	Office des écoles en santé du SESAF
OES	Office de l'enseignement spécialisé du SESAF
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
OPES	Office du personnel enseignant du DFJ
OPTI	Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle de la DGEP
OPS	Office de la psychologie scolaire du SESAF
ORPM	Office régional de protection des mineurs du SPJ
OSSAM	Office de surveillance des structures d'accueil des mineurs du SPJ
PECARO	Plan d'études cadre romand de la CIIP / Plan cadre romand
PEV	Plan d'étude vaudois du DFJ
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (Vaud)
RLS	Règlement d'application de la loi scolaire (Vaud)
RPT	Nouvelle répartition de compétences entre les cantons et la Confédération
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques du DFIN
SeMo	Semestre de motivation
SERAC	Service des affaires culturelles du DFJ
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation du DFJ
SG	Secrétariat général du DFJ
SIEF	Système d'information des établissements de formation
SPJ	Service de protection de la jeunesse du DFJ
TREE	Transitions de l'Ecole à l'emploi / Transitionen von der Erstausbildung ins Erwerbsleben / Transitions from Education to Employment [première étude longitudinale sur la jeunesse en Suisse]
UNIL	Université de Lausanne
URSP	Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du DFJ
VS	Voie secondaire de baccalauréat [degrés 7 à 9 de l'enseignement obligatoire vaudois]
VSG	Voie secondaire générale [degrés 7 à 9 de l'enseignement obligatoire vaudois]
VSO	Voie secondaire à options [degrés 7 à 9 de l'enseignement obligatoire vaudois]